



Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Valérie BESSET donne procuration à Sandrine GRAVIER

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil du 06 novembre 2017 à 15 « voix » sur 14 « présents » et 1 procuration.

OBJET : AVANCE DE SUBVENTION SASS DES 4 VILLAGES

Monsieur le maire rappelle que selon la réglementation comptable, les subventions sont versées après le vote du budget. Cependant, il est possible d'y déroger par délibération du conseil municipal qui peut accorder une avance de subvention.

Le conseil municipal, considérant qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Syndicat intercommunal Actions Sociales et Sportives des 4 villages dans l'attente du budget primitif 2018, après en avoir délibéré

Emet un avis favorable à cette proposition, par 15 voix « pour » 14 sur présents.

Décide d'accorder une avance de subvention au SASS des 4 villages dans la limite de 25% des subventions versées en 2017, soit 18 841 €. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018

OBJET : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du budget communal avant le vote du budget primitif 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2018, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1,

Considérant que jusqu'au vote du budget primitif 2018, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, soit celui de 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption),

Considérant les crédits ouverts en 2017 et donc les crédits autorisés du 1^{er} janvier 2018 au vote du budget primitif 2018, tels que :

Crédits ouverts en 2017	Crédits autorisés au 01/01/2018
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 320 832 €	80 208€
Total = €	80 208€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes au chapitre 21, à compter du 1^{er} janvier 2018 et avant le vote du budget primitif de l'année 2018.

Charge Monsieur le Maire et le Trésorier de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère), chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Avance de subvention versée par la commune au budget du CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et dans l'attente du vote du Budget primitif 2018 il convient d'accorder une avance de subvention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une avance de 5 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Commune pour l'année 2018, chapitre 65, nature 657362,

POINT PROJET FUSION CCPR/CCTB

Une réunion a eu lieu le 7 décembre à SAINT ROMAIN DE SURIEU (Centre Social) pour une présentation du projet aux 4 communes par les présidents de la CCPR et de la CCTB.

En 2018, la CCPR puis les communes devront se prononcer sur cette fusion.

PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE

Présentation du dossier l'appel d'offres du CAUE pour la maîtrise d'œuvre. Reste à faire un choix de maîtrise d'œuvre d'ici février 2018.

Travaux envisagés pour 2018 – 2019.

Le conseil approuve le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

PLAQUES ET RUES

La commission doit se réunir pour lister les plaques de rues et numéros d'habitations à commander. Il faudra trouver une entreprise pour installer les plaques de rues et les numéros. Prévoir cela au 1^{er} trimestre 2018. Prévoir également de mettre à jour des plans papiers du village et un plan matérialisé dans le centre du village (place)

OBJET : Décision Modificative n° 4

Monsieur le Maire présente la décision modificative

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

Cette modification a pour objet :

- augmentation du chapitre 20 immobilisations incorporelles
- diminution du chapitre 21 immobilisations corporelles
- augmentation du chapitre 204 subventions d'équipements versées
- diminution du Chapitre 23 immobilisations en cours

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20 D 202 : Frais de réalisation document d'urbanisme et numérisation du cadastre		2 000 €		
Chapitre 21 D 21312 Bâtiments scolaires	2 000 €			
Chapitre 204 : D 2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations		13 504 €		
Chapitre 23 : D 238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	13 504 €			
Total général		0€		

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°4

Charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE LE RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune d'ASSIEU,

Après le souhait des parents d'élève exprimé en juin 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

CONSEIL ECOLE – PERISCOLAIRE

1^{er} Conseil d'école le 07/11/2017 : 3 nouveaux élèves inscrits à la Toussaint soit un total de 167 enfants. Les délégués de parents d'élèves ont adressé un courrier à l'académie exprimant leur mécontentement de la fermeture d'une classe.

Projet classe découverte : 4 classes partiraient (ce qui n'avait plus été fait depuis 3 ans) soit 83 enfants. Il s'agit d'un voyage en Ardèche sur le thème du moyen-âge, du 07 au 09 mai. Le Sou des Ecoles ne pouvant pas financer la totalité de l'aide envisagée, des actions vont être menées en plus de la subvention exceptionnelle de la mairie. Exemples : Les couverts et les bambins ont reversé les bénéfices du 8 décembre, une demande de subvention va être faite auprès du Département également, Frédéric Fleury propose un soutien des « Compagnons de la tête de Veau ». A voir.

Périscolaire : 9 ateliers pour la 3^{ème} période étaient envisagés mais 2 vont être annulés. Ceux qui attire beaucoup d'enfants sont: atelier dessin /atelier création de bijoux /les études encadrées.

Jeudi 21 décembre : le repas de Noël de l'école se fera au restaurant scolaire. Il y aura 2 services et 1 spectacle commun au préalable à la salle des fêtes. Spectacle d'un ventriloque.

ELAGAGE

Un tour de la commune a été fait :

- 2 arbres rue de la Coquillonne sont sur le domaine public
- 1 arbre rue de Chiney

Devis de 560 euros HT (entreprise Jérôme VEYRE) pour abattre les 3 arbres

Rue des Bûcherons 3 chênes pour 2850 euros HT et élagage d'un chêne en bord de voirie

D'autres arbustes gênants seront élagués par Bernard.

COUPURE EDF LE 11/12/2017

Une ligne haute tension a lâché : 18 transformateurs ont dû être réenclenchés à cause du vent. La coupure a duré environ de 2 à 6 heures suivant les quartiers. Beaucoup d'appels en mairie alors qu'il faut joindre Enedis. (numéro sur les factures)

TRAVAUX VOIRIE

- ❖ Fin des travaux de voirie ; reste les traçages au sol quand la météo sera plus clémente.
- ❖ Aux Bruyères, prévoir l'aménagement d'une plantation d'arbustes pour 900 euros HT (devis d'Eurovert).
- ❖ Prévoir réception de fin de travaux de la rue des Bruyères avec les habitants et la CCPR vers février-mars.
- ❖ Des mâts d'éclairage public ont été installés rue de la Coquillonne / rue Saint Jacques de Compostelle
- ❖ Syndicat de la Varèze : installation prochaine d'un seuil de bas débit (petit barrage) pour mesurer la Varèze. Si seuil rouge, les agriculteurs ne pourront plus irriguer. Ce procédé sera installé prochainement.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS

Plaques et rues : Pascal présente tout ce qu'il reste à faire (712 numéros à poser / 63 panneaux de rue à acheter / le nom de chaque habitant à vérifier par logement / lister les autoentrepreneurs etc....) Les plaques seront beiges avec le blason / le nom de la commune d'Assieu et voie privée si besoin. Voir si les plaques de numéro seront fixées au pilier ou aux boîtes aux lettres des habitants.

CCAS : distribution des colis les 15 et 16 décembre. Repas le 10 février. Réunion du CCAS à prévoir en janvier pour la préparation du repas.

Travaux du stade : le Département subventionne 20 935 euros, l'Etat 26 169 euros et la Région 20 935 euros. Des travaux de consolidation ont été rajoutés. Le mercredi 10 janvier, démarrage du bâtiment des chasseurs. Prévoir un temps fort avec les chasseurs, les boulistes et les financeurs.

Ambroisie : Frédéric propose l'achat de 3 panneaux « Ici lutte contre Ambroisie fauchage raisonnée » à placer aux entrées du village.

Présentation du Centre Social :

- Présentation du personnel et des changements à venir en 2018 (3 départs en retraite au Pôle service/ entretien) soit 17,2 équivalent temps plein dont 2 emplois aidés.

- Présentation du budget du SASS (recettes et dépenses : 380 000 euros) et du budget du Centre Social (total recettes et dépenses 592 600 euros)
- Beaucoup d'activités sont mises en place cette année pour les adultes et les seniors au Centre Social.

Présentation du Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes : Les réunions se délocalisent, 2 ont lieu à Assieu. Discussion en cours avec SUEZ au sujet d'une clause de revoyure datant de 5 ans. Certains points de divergence existent entre Gerbey et SUEZ. Discussions sur la prise de compétence également de la CCPR sur l'eau potable. Le Syndicat n'existera plus au 1^{er} janvier 2019.

MEME SEANCE

- Préparation des vœux du 08/01/2018 à 18 h 30
- Vœux du personnel : vendredi 15 décembre et invitation d'habitants qui font partis de commissions
- Monopoly du Pays Roussillonnais : vendu par l'association des commerçants, artisans et savoirs faire. Proposition d'organiser une vente en mairie (38 euros)
- Dossier Laurent Blanchard : La commune ne donne pas suite.

AGENDA

- 15 décembre à 19 h : vœux du personnel.
- 20 décembre 2017 : Commission Plaques et rues à 20 h 00
- Mercredi 03 janvier 19 h 30 : Réunion CCAS (préparation repas du 10 février)
- 09 janvier 2018 : Réunion sécurité routière à 20 h 00
- Mercredi 17 janvier : Réunion du Conseil Municipal à 20 h 30 (date à confirmer)

Fin de séance à 23h15

Prochain Conseil Municipal : 17 janvier 2018 à 20h30